

LES AÉROPORTS

MOUNT HOPE—LE PROJET D'AGRANDISSEMENT—LES CONSULTATIONS INTERMUNICIPALES

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Pour éviter l'incertitude et dissiper les nombreuses rumeurs, le ministre peut-il dire à la Chambre si une réunion des représentants des régions de Mount Hope, Hamilton, Ancaster et Binbrook a été convoquée en vue d'examiner tous les détails du projet d'agrandissement de l'aéroport de Mount Hope?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Une réunion préliminaire a eu lieu, à laquelle ont assisté le directeur régional et, je crois, les représentants de l'administration de l'air. Je pense que j'aurai dans quelques jours un choix de trois options, si une telle chose est possible, qui sera présenté aux conseils de comtés ou au groupe de conseils auquel le député a fait allusion.

* * *

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

LE DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL—LA SANCTION DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports au sujet du rapport annuel du Conseil des ports nationaux qui, aux termes de la loi, doit être déposé le 30 mars de chaque année. Pourquoi le rapport n'a-t-il pas été déposé cette année? A-t-il été certifié par l'auditeur général?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Il sera déposé demain je crois. J'ai reçu une lettre de l'auditeur général il y a deux ou trois jours me signalant que certaines choses concernant le rapport ne lui permettaient pas de lui accorder l'autorisation ou la certification nécessaire. Mais il sera déposé cette semaine de même que la lettre et les observations de l'auditeur général.

M. A. D. Hales (Wellington): Lorsque le ministre en fera le dépôt, s'agira-t-il d'un rapport financier qu'aura certifié l'auditeur général?

L'hon. M. Jamieson: Au lieu de chercher à répondre à cette question en ces termes je déposerai simplement la lettre ainsi que les documents qu'a fournis le Conseil des ports nationaux. Sauf erreur, il ne s'agit pas d'une certification au sens qu'a mentionné le député. Mais je ne puis me prononcer quant à l'emploi exact de ce mot.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

QUÉBEC—LE PROGRAMME DE FORMATION EN COURS D'EMPLOI—LES EFFETS DU DÉCRET RÉGISSANT LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION—POURPARLERS ENTRE LES AUTORITÉS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que l'application du programme fédéral de formation en cours d'emploi est souvent contrecarrée par

[M. Alkenbrack.]

le décret régissant le domaine de la construction au Québec, j'aimerais demander au ministre s'il est au courant de cela et s'il a l'intention d'entamer des pourparlers avec les représentants en cause à Québec, afin de régler ce problème et de faire en sorte que le programme de formation en cours d'emploi soit vraiment efficace dans tous les cas.

[Traduction]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je dois avouer que je ne vois pas là de contradiction. Je ne prévois certes pas de rencontre avec mon homologue de la province de Québec.

* * *

LES TRANSPORTS

LA HAUSSE DES TARIFS-MARCHANDISES—LE CAS DES ENTREPRISES DU CAP-BRETON

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. A la lumière de la toute dernière augmentation des tarifs-marchandises dans les provinces atlantiques et compte tenu de la déclaration d'un porte-parole de la General Instruments of Canada Limited qui dit que l'avantage de se trouver au Cap-Breton diminue graduellement par suite de l'augmentation de ces tarifs, puis-je demander au ministre quelles propositions il peut présenter à cet employeur de plus de 1,000 personnes afin de remédier à la situation de telle sorte que cette entreprise ne soit pas mise en péril comme l'a déclaré le même porte-parole?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Il me faudrait connaître le détail de cette question, mais si le député avait l'obligeance de me laisser voir l'article en question, je serais heureux de m'entretenir avec la société en cause.

M. Muir: Je remercie le ministre de sa réponse; je me ferai un plaisir de lui fournir des renseignements. Étant donné qu'il y a eu au pays une douzaine d'augmentations du tarif-marchandises depuis 1968, année où la Sydney Steel Corporation a été fondée, et compte tenu du fait que cette société emploie près de 3,000 personnes, quelle aide le ministre peut-il lui offrir pour qu'elle ne soit pas contrainte de cesser ses activités?

* * *

LA CONSOMMATION

LA CHERTÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES DANS LE MANITOBA SEPTENTRIONAL

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations concernant un récent relevé sur le coût de l'alimentation effectué dans 21 localités du Manitoba sous l'autorité de la Direction des services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le rapport déclare que le coût moyen de l'alimentation dans ces 21 localités est de 73 p. 100 plus élevé que le coût d'une alimentation comparable à Winnipeg. J'aimerais demander au ministre si ce rapport a été porté à son attention et s'il a l'intention d'examiner cette situation inacceptable.